

lettre de M. Bradley que je viens de lire. M. Reed télégraphie en réponse le 1er mars :

Message reçu à mon retour des montagnes. Je vous ai écrit cet après-midi.

Voici la lettre de M. Reed à M. Bradley en date du 1er mars 1886.

CHER MONSIEUR, — A mon retour des montagnes, j'ai reçu vos messages des 23 et 27 dernier. Je désire déclarer que j'ai agi conformément aux instructions, reçues de M. Schreiber, ingénieur en chef du chemin de fer du gouvernement, au meilleur de ma connaissance, donnant la valeur de certain matériel de roulement employé aux travaux du chemin de fer du Pacifique Canadien dans la Colombie Anglaise.

Le 1er mars 1886, vous remarquerez que M. Reed déclarait qu'il avait alors fait son rapport, et il confirmait de nouveau l'action que lui et l'arbitre avaient adopté en janvier 1886. Eh bien ! nous trouvons ensuite une lettre de M. Onderdonk à M. Bradley en date du 3 mars 1886, où il est dit :

Je soumetts ci-jointe une lettre de la même date que je viens de recevoir de M. Haney, ainsi qu'une copie de la lettre et du télégramme reçus par M. Haney de M. Reed, le tout au sujet du matériel de roulement de la Colombie Anglaise. J'espère que le gouvernement jugera qu'il est juste et équitable de me faire la faveur d'agir promptement en cette affaire, en nommant sans délai quelque autre personne pour remplir la position à laquelle M. Reed a été nommé et qu'il a refusé de remplir.

Puis nous avons un télégramme de M. Reed en date du 21 février 1886 à M. Haney :

Je ne puis me décider à faire rapport sur une chose au sujet de laquelle je ne fais rien. Je m'en tiens encore au contenu de la lettre. Il n'est pas nécessaire d'attendre.

Puis le 18 février nous avons une lettre de M. Reed à M. Haney, laquelle a été soumise au département.

CHER M. HANEY, — Je suis allé pour vous voir à l'hôtel cet après-midi et j'ai attendu plus d'une heure. Je regrette de dire que vous n'êtes pas revenu. J'ai reçu votre mémoire relatif aux prix, pour lequel je vous prie d'accepter mes remerciements. En même temps j'ai décidé de ne pas faire d'autre rapport ni de me conformer à la lettre d'A. P. Bradley du 12 janvier. J'ai écrit cette après-midi à M. Bradley à ce sujet.

Ainsi la Chambre verra que M. Reed reste ferme et ne veut pas se compromettre en abrogeant, dans son propre jugement du moins, l'évaluation à laquelle il en est arrivé. Dans toute la correspondance que j'ai lue, les honorables députés remarqueront que M. Reed, l'arbitre, se place au point de vue que la chose avait été jugée et qu'il n'avait plus rien à dire. Le 3 mars, M. Haney écrit à M. Onderdonk, le pressant de prendre des mesures pour faire remplacer M. Reed par un nouvel arbitre. Vous remarquerez que M. Onderdonk est un homme tout puissant, ou du moins il est censé avoir eu beaucoup de pouvoir auprès du gouvernement actuel. On fait enfin appel à M. Onderdonk pour qu'il se serve de son influence et se débarrasse de l'arbitre qui avait agi jusqu'alors et qui avait rendu une sentence arbitrale. Puis nous avons ce qui me semble incompréhensible — je crois qu'il y a d'autres documents qui n'ont pas été produits — nous arrivons à des télégrammes et à des lettres indiquant que ces messieurs doivent tous se rencontrer à Ottawa et donner une sentence arbitrale, dans tous les cas ils doivent se rencontrer à Ottawa. Le document suivant — je crois que c'est un télégramme, bien qu'il ne soit pas marqué comme tel — est de M. Bradley à Peter Clark, en date du 11 mars 1886 :

Messieurs Reed et Haney se rencontrent ici demain (vendredi) au sujet de l'affaire du matériel de roulement d'Onderdonk. Vous devriez être présent.

Jusqu'au 11 mars, M. Reed refusa de consentir à être mêlé à cette affaire. Il dit à M. Haney, il dit au gouvernement par lettre et par télégramme pendant tout le mois de février qu'il avait étudié à fond toute la question, et il refuse de retirer son jugement et de donner une nouvelle évaluation ; mais sans aucune explication indiquant comment le changement s'est effectué, nous trouvons soudain les trois arbitres réunis à Ottawa, et comme résultat nous les voyons rendre la sentence arbitrale dont j'ai parlé en pre-

M. MULOCK

mier lieu et fixer la valeur de la propriété à \$200,000 environ. Si les honorables députés veulent examiner la preuve entendue devant le comité des comptes publics, ils verront que M. Clark a été interrogé, et lorsqu'on lui a demandé comment il en est arrivé à faire une évaluation si différente de la première, quelle est son explication ? Il dit que cette première évaluation qu'il a faite n'avait pas été faite du tout selon son jugement ou sous sa responsabilité, qu'il est venu à Ottawa et que le gouvernement, par l'entremise de l'ingénieur en chef, lui a dit de faire quelques additions à cette évaluation pour le coût du transport, et il a tout simplement agi mathématiquement et il a refusé de prendre aucune responsabilité relativement à la deuxième sentence arbitrale. Mais la sentence a été obtenue. Dans tous les cas, une sentence a été signée par ces trois hommes. Les honorables députés pourront demander pourquoi M. Reed n'était pas là. Une demande a été faite au comité pour assigner M. Reed comme témoin, et un télégramme de sa part a été lu devant le comité disant qu'il était à St-Paul, je crois, qu'il ne pouvait venir et que si l'on désirait obtenir de lui des renseignements de lui envoyer les questions et qu'il y répondrait. Ainsi, j'ai retracé autant que les faits devant le comité me l'ont permis comment il se fait que nous avons maintenant une dette — si elle n'a pas été payée, je suppose qu'elle a été payée ? —

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Elle a été payée.

M. MULOCK — de \$200,000 et plus, créée réellement à l'instigation du département des chemins de fer pour le paiement d'un compte qui aurait pu être réglé pour \$72,665. Une explication de cette transaction est due au pays. Qu'est-ce que les honorables députés pensent que le gouvernement a fait de ce matériel de roulement après l'avoir reçu ? Selon toute apparence le gouvernement avait hâte de l'avoir, parce qu'il avait grand besoin de matériel de roulement. Les honorables députés remarqueront que le premier arbitrage a eu lieu en janvier ; mais si nous supposons qu'il n'a pas utilisé le fonds de roulement avant que la seconde sentence arbitrale eût été rendue et que le paiement eût été effectué, il avait droit de la prendre lors du paiement, qui a été fait, me dit-on, peu de temps après que la Chambre eut voté \$200,000, l'année dernière. De sorte qu'en juin 1886 le roulement devint la propriété du pays, le montant accordé ayant été payé pour son achat. Qu'a fait le gouvernement ? Examinez la déposition de l'ingénieur en chef et voyez comment on a pris soin de cette propriété. Il nous dit que lorsque cette propriété a été achetée, elle était étendue le long de la ligne, les chars et les locomotives sur les voies de garage, et que pendant des mois, même jusqu'à l'institution de cette enquête, le gouvernement n'en prit aucun soin ou peu de soin ; il a permis aux locomotives de rester exposées pendant des mois sans prendre aucune mesure pour les faire mettre à l'abri, car il ne semblait pas en avoir besoin, et elles étaient de fait un fardeau pour le pays, et, à l'exception d'une seule locomotive que le chemin de fer Canadien du Pacifique a pris sans permission et dont il s'est servi, et à l'exception de quelques chars plateformes dont le gouvernement a permis l'usage au chemin de fer Canadien du Pacifique pendant un certain temps.

Même ce petit effort pour utiliser les chars plateformes n'a été fait qu'un grand nombre de mois après que la propriété eut été payée. Ce ne fut que vers l'automne de 1886 que M. Schreiber, ou le gouvernement, car j'en blâme pas M. Schreiber, et je tiens le gouvernement responsable vu que M. Schreiber ne faisait qu'obéir aux ordres qu'il avait reçus, que quelques faibles efforts ont été faits pour tirer parti de cette propriété que nous avons payée si cher. Le gouvernement ne peut produire aucun document indiquant que le marché il a fait avec la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, pour l'usage de la propriété ; et d'après les apparences, il semble que l'on a permis à la compagnie de se servir de cette propriété. Mais la preuve a été établie